

COMPTE – RENDU

du Conseil Municipal du 2 novembre 2010

Sous la présidence de Philippe BONNIN, Maire

PRESENT(E)(S) : M. BONNIN – M. DELOFFRE – Mme DELANOË – Mme COURTET (arrivée à 19h40) – M. MICLARD – Mme POULAIN – M. DESREZ – Mme BONNIOU – M. BABOUR – M. COUDRAY – M. THOMAS – M. GOALEC – Mme JOUET – Mme LAVERGNE – Mme ABIVEN – Mme LOUIS – M. MUTSHE – Mme DEHOUX – Mme JOALLAND – M. DOMALAIN – M. LHERMENIER – M. TRIBODET – Mme CARET – M. FOGLE – M. COSTA-MAUDIEU

ABSENT(E)(S) EXCUSE(E)(S) AVEC POUVOIRS : Mme COURTET donne pouvoir à Mme ABIVEN jusqu'à son arrivée – M. GAUTIER donne pouvoir à Mme COURTET – Mme NICOLLE donne pouvoir à Mme POULAIN – Mlle LEMOINE donne pouvoir à Mme DELANOË

ABSENT(E)(S) EXCUSE(E)(S) : M. LE JEUNE

Le compte rendu du Conseil Municipal du 27 septembre 2010 est approuvé à l'unanimité.

M. le Maire rend hommage à M. Alphonse COURIOL, décédé le 17 octobre 2010 à l'âge de 79 ans. Conseiller Municipal durant 24 ans, il a exercé durant 3 mandats, les fonctions d'adjoint aux travaux et à l'urbanisme.

Une minute de silence est observée en sa mémoire.

M. le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour une demande de subvention exceptionnelle sollicitée par l'association du Mémorial Départemental d'AFN d'Ille et Vilaine. Le Conseil Municipal accepte cette proposition.



① AMENAGEMENT - URBANISME

- Opération de construction de logements « L'écho de la Seiche » route de Pont Péan par la société SOREIM : présentation du projet, convention de rétrocession des espaces communs et convention d'application des objectifs du PLH
- Groupe d'habitations « Le hameau du printemps » : procédure de transfert d'office des espaces communs
- Halle multifonctions de la Conterrie : présentation de l'avant projet définitif
- Travaux d'extension et de réaménagement de la mairie : attribution du lot n°3 – bardages
- Opération Cinergy : compte rendu des 1^{ers} résultats

② ADMINISTRATION GENERALE

- Présentation du rapport d'activités 2009 de Rennes Métropole
- Présentation du rapport d'activités 2009 de la SEMAEB

③ FINANCES

- Décision modificative n°3/2010
- Renouvellement du bail passé avec le CCAS pour l'EHPAD de la Poterie : période 2011-2019
- Création d'un budget annexe « ZAC Les portes de la Seiche » à compter de l'exercice 2011

④ PERSONNEL

- Renouvellement du contrat d'assurances des risques statutaires – années 2011 - 2015

⑤ CULTURE

- Salle de répétition musicale : convention à passer avec l'association FEDINPA (FÉdération d'INItiatives PAnafricaine)

⑥ MEDIATHEQUE

- Convention triennale à passer avec l'association « Lire et Délire » de Noyal-Châtillon » pour l'utilisation de son matériel

⑦ ENFANCE JEUNESSE ET SPORTS

- Tarifs Coup d pouce, accueil périscolaire, igloo, accueils de loisirs, séjours hiver et printemps à compter du 1^{er} janvier 2011
- Tarifs de location de matériels à compter du 1^{er} janvier 2011
- Renouvellement des conventions tripartites passées avec la Fédération Espérance et les associations football, basket-ball et gymnastique sportive de l'Espérance
- Contrats de location des salles et des équipements de l'ensemble sportif Rémy Berranger

⑧ QUESTIONS DIVERSES

- Subvention à l'association du Mémorial Départemental AFN d'Ille et Vilaine



AMENAGEMENT - URBANISME

Opération de construction de logements « L'écho de la Seiche » route de Pont Péan par la société SOREIM : présentation du projet, convention de rétrocession des espaces communs et convention d'application des objectifs du PLH – M. Deloffre

La Société SOREIM a déposé un permis d'aménager le 21 juillet 2010 portant sur la division en 10 lots des terrains communaux cadastrés AS 15, AS 10p et AS 234p situés secteur des Peupliers pour une superficie de 17332 m² en vue de la construction de 70 logements. Dans le cadre de cette opération, la réalisation des logements locatifs sociaux et de quelques logements en accession aidée a été confiée à Archipel Habitat.

M. le Maire donne la parole à M. Alliaume, directeur de la société SOREIM et M. Loyer, architecte à Bruz, maître d'œuvre de cette opération.

M. Alliaume fait savoir que la société SOREIM a passé une convention avec le bailleur social « Archipel Habitat » pour la réalisation de cette opération. Il précise que les objectifs du PLH sont atteints car il est envisagé la construction de 37 logements aidés dont 18 locatifs et 19 en accession, ce qui représente un taux de 53 %. Les 33 autres logements seront proposés en accession libre.

M. Loyer présente le projet d'aménagement. La voirie actuelle qui dessert les places de stationnements vers le cimetière et la chambre funéraire sera utilisée pour cette opération. Aussi une nouvelle voirie sera créée à partir de la route de Pont Péan et des places de stationnements seront réalisées entre l'espace vert du lotissement « La Violette » et le cimetière.

Le bâti sera constitué de 6 immeubles de gabarit R + 2 qui recevront 53 logements et 17 maisons individuelles. L'aménagement du terrain tiendra compte de son relief.

Aussi, la composition du plan d'aménagement, les orientations des logements, la qualité architecturale (bâtiment BBC) laissent présager de ce que sera l'aménagement de la future ZAC.

A une question posée par Mme Delanoë, relative aux places de stationnements réservées pour le cimetière, M. Loyer fait savoir qu'il est créé une trentaine de places spécifiques pour le service funéraire, mais que des places de stationnements attribuées à des logements pourront être utilisées exceptionnellement pour les besoins des familles.

M. le Maire précise que lors d'obsèques, les besoins en stationnement se situent surtout autour de l'église et beaucoup moins aux cimetières.

M. Fougé demande des précisions sur la nature des toitures végétalisées. M. Loyer apporte une réponse technique.

En ce qui concerne la gestion des espaces communs de cette opération, il est envisagé qu'à l'achèvement des travaux, la commune et les concessionnaires concernés prennent en charge les équipements communs de l'opération. Il convient donc d'établir une convention de rétrocession afin de définir les espaces communs à rétrocéder à la commune ainsi que les modalités de contrôle des travaux par la commune.

M. Deloffre présente les modalités principales de cette convention qui définit notamment les équipements suivants dont la rétrocession à la commune est envisagée :

- voiries internes, certains stationnements, trottoirs,
- espaces verts, plantations,
- cheminements piétons/cycles,
- réseau eaux pluviales,
- éclairage public,
- télédistribution.

La Convention précise également les modalités selon lesquelles le contrôle de la commune s'effectuera dans les phases Etudes, préparation des marchés et exécution des travaux ainsi que les pièces administratives et techniques constituant le dossier de rétrocession à établir avant remise des équipements communs.

CONVENTION TRIPARTITE D'APPLICATION DES OBJECTIFS PLH

Conformément à la convention de contractualisation PLH signée le 3 mai 2007 avec Rennes Métropole, il convient d'établir dans le cadre de cette opération, une convention tripartite d'application des objectifs du PLH entre la commune, la SOREIM et Rennes Métropole. Cette convention qui précise notamment la répartition prévisionnelle des produits logements dans le respect du PLH, présentée ci-dessus, permettra le déclenchement des financements de Rennes Métropole.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver les termes de la convention de rétrocession telle que présentée ;
- d'approuver les termes de la convention d'application des objectifs du PLH telle que présentée ;
- d'autoriser M. le Maire à signer lesdites conventions ainsi que tous les documents nécessaires.

Groupe d'habitations « Le hameau du printemps » : procédure de transfert d'office des espaces communs – M. Deloffre

Par délibération n°53/2010 la procédure de transfert d'office des parcelles cadastrées AI 301, AI 302, AI 303, AI 304 et AI 305 correspondants aux espaces communs du groupe d'habitations du Hameau du Printemps dans le domaine public communal a été engagée.

Dans ce cadre, conformément à l'article R. 141-7 du code de la voirie routière, une notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie a été faite à l'ensemble des propriétaires intéressés par cette procédure. L'enquête publique a eu lieu du 2 septembre au 17 septembre 2010.

Durant l'enquête publique, 5 observations ont été formulées sur le registre d'enquête, un courrier en forme collective et 2 courriers ont été remis au Commissaire-enquêteur.

Par courrier du 17/09/2010, le gérant de la SCI le Printemps, propriétaire intéressé des espaces communs faisant l'objet de la procédure de transfert, a manifesté son opposition à la rétrocession des voies.

M. Deloffre donne lecture des conclusions du rapport de M. Batteux, Commissaire-enquêteur en date du 30 septembre 2010 qui émet un avis favorable au transfert d'office dans le domaine public communal des espaces communs de l'opération.

Le propriétaire intéressé ayant manifesté son opposition au projet de classement, la décision portant transfert de propriété doit, conformément aux prescriptions de l'article L. 318-3 du Code de l'urbanisme, être prise par le Préfet de l'Ille-et-Vilaine à la demande de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (Mme Poulain ne participe pas au vote), décide :

- d'émettre un avis favorable au transfert d'office des espaces communs du groupe d'habitations « Le Hameau du Printemps » ;
- de solliciter M. le Préfet d'Ille-et-Vilaine pour l'établissement d'un arrêté préfectoral portant sur le transfert d'office dans le domaine public communal des parcelles précitées ;
- d'autoriser M. le Maire à solliciter M. le Préfet et à signer tous les documents nécessaires.

Halle multifonctions de la Conterie : présentation de l'avant projet définitif – M. Deloffre

Pour le projet de construction d'une halle polyvalente rue Léo Lagrange à Chartres de Bretagne, un marché de maîtrise d'œuvre a été contracté le 4 juin 2010, avec le groupement constitué par Vincent Boulet (mandataire), architecte à Rennes et BEC, bureau d'études Fluides et énergie à Cesson-sévigné ; l'enveloppe financière affectée aux travaux par le maître d'ouvrage est de 1 500 000 € H.T.

M. Deloffre rappelle que la halle multifonctions doit permettre d'accueillir des manifestations d'environ 1000 personnes debout et 450 à 500 personnes assises avec repas.

M. Deloffre présente l'avant projet détaillé de cette opération. La halle multifonctions sera située ZAC de la Conterie à proximité des bureaux construits par le groupe Launay et en face de la piscine intercommunale.

La surface globale construite est de 1453 m² et la salle principale aura une surface de 968 m².

Autour de ce grand hall, la distribution sera la suivante :

- un hall d'accueil avec bar de 143 m² environ,
- des vestiaires hommes et femmes,
- un local technique de 82 m² avec entrée directe sur l'extérieur,
- un espace logistique repas de 47 m²,
- des vestiaires et sanitaires et un local ménage pour le personnel,
- un bureau polyvalent / réunion de 18 m²,
- un espace « loges » pour les manifestations de 18 m²,
- un local poubelles,
- un local stockage matériel et des placards avec portes coulissantes pour un total de 32 m² environ.

Autour de la salle seront aménagées 107 places de stationnements dont 6 places réservées pour les personnes à mobilité réduite.

M. Deloffre apporte des précisions quant au plan d'aménagement de l'ensemble et plan des façades.

M. Deloffre propose que l'APD du projet de construction de la Halle multifonctions soit validé sur les bases suivantes :

- Surface totale de 1453,32 m².
- Surface de la salle principale : 968 m²
- Estimation prévisionnelle des travaux : 1 593 900,00 € HT.
- De maintenir en options, lors de la consultation d'entreprises, les propositions n°2, 3, 4, 6, 7, 9 et 10 concernant les prestations suivantes d'un montant global de 244 204,00 € HT :
 - Menuiseries extérieures complémentaires en aluminium à rupture de pont thermique avec stores intérieurs occultants pour la totalité de la façade Sud
 - Récupération d'eau de pluie
 - Membranes photovoltaïques sur la toiture de la grande salle
 - Alarme anti-intrusion
 - Pose de 15 râteliers vélos
 - Mur mobile en panneaux de 8,00 ml de hauteur avec intégration d'une porte
 - Porte dans le mur mobile

Par ailleurs, conformément à la réglementation et notamment à la loi MOP, un avenant au marché de maîtrise d'œuvre doit être établi à l'issue des études d'avant-projet, afin de fixer le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre au vu du coût prévisionnel définitif de réalisation des travaux ; cet avenant, d'un montant de 19 948,14 € HT, a pour effet de porter le forfait de rémunération de 88 500,00 € HT à 108 448, 14 € HT, mission OPC incluse. M. Deloffre précise que la rémunération relative à la direction des travaux des options sera proportionnelle au montant des options retenues après consultation des entreprises.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'approuver l'Avant-Projet Définitif, tel que présenté ci-dessus, dont le montant prévisionnel des travaux est de 1 593 900,00 € H.T.
- De maintenir, dans le dossier de consultation des entreprises, les options n°2, 3, 4, 6, 7, 9 et 10.
- De charger M. le Maire d'engager, selon la procédure adaptée, conformément au code des marchés publics, une consultation d'entreprises préalable à la passation des marchés de travaux.
- D'accepter la passation de l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre, contracté avec le groupement constitué par Vincent Boulet (mandataire), architecte à Rennes et BEC, bureau d'études Fluides et énergie à Cesson-sévigné, portant le forfait de rémunération (mission OPC incluse) de 88 500,00 € H.T. à 108 448, 14 € HT mission OPC incluse, sur les bases suivantes :

- Estimation prévisionnelle des travaux : 1 593 900,00 € HT,
- Estimation prévisionnelle des travaux en options: 244 204,00 € HT,

- Taux de rémunération du maître d'œuvre : 5,90 %
- Rémunération maîtrise d'œuvre : 108 448, 14 € HT

➤ D'autoriser M. le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier, notamment la demande de permis de construire et l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre.

Travaux d'extension et de réaménagement de la mairie : attribution du lot n°3 – bardages – M. Desrez

Par délibération n°34/2010 du 29 mars 2010, le Conseil Municipal a approuvé l'avant-projet définitif relatif à cette opération dont le montant prévisionnel des travaux est de 616 700 € H.T. ; les travaux ont été répartis en 11 lots.

M. Desrez rappelle que par délibération n°70/2010 du 27 septembre 2010, le Conseil Municipal a attribué les marchés de travaux, concernant 10 lots, aux entreprises qui présentaient l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant total de 510 080,20 € HT et a décidé de relancer une nouvelle consultation pour le lot infructueux « n°3 Bardages ».

Une nouvelle consultation d'entreprises a été engagée selon la procédure adaptée préalablement à la passation d'un marché pour le lot n°3 Bardages.

M. Desrez expose le déroulement de la procédure de consultation, présente les résultats de l'analyse des offres établie par le Maître d'œuvre et propose :

↳ de retenir l'option n°1 : « amélioration de l'isolation des parois de l'extension (label THPE) » ;

↳ d'attribuer le marché de travaux du lot n°3, pour un montant total de 31 729,70 € HT compris l'option n°1, à l'entreprise Feratte – 35580 GUIGNEN, présentant l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De retenir l'option n°1.
- D'attribuer le marché de travaux du lot n°3, pour un montant total de 31 729,70 € HT compris l'option n°1, à l'entreprise Feratte – 35580 GUIGNEN, présentant l'offre économiquement la plus avantageuse.
- D'autoriser M. le Maire à signer le marché de travaux dans les conditions précisées ci-dessus ainsi que tous les documents nécessaires.

Opération Cinergy : compte rendu des 1^{ers} résultats – M. le Maire

Connaissance de la géologie profonde du bassin tertiaire rennais à visée géothermique et hydrogéologique

M. le Maire : « Dans sa 1^{ère} phase aujourd'hui achevée, le programme CINERGY consistait à réaliser un forage carotté qui va permettre d'obtenir des informations géologiques, hydrogéologiques et géothermiques du sous-sol dans le bassin d'effondrement de Rennes, et plus précisément à Chartres de Bretagne. Le bassin est délimité à l'Ouest de l'agglomération Chartraine par la grande faille dite de Pont Péan, et à l'Est par une

succession de failles moins conséquentes, localisées sous l'espace urbain en direction de Noyal-Châtillon. Au centre de ces champs de failles, il s'est formé un fossé d'une profondeur de 400 m.

Le forage s'est déroulé du 9 juillet à mi-octobre 2010. Il a permis de recueillir des « carottes » de matériaux tels que présents dans le sous-sol, et ceci jusqu'à -675 m.

Les premiers sédiments déposés dans le bassin sont constitués d'argiles riches en matières organiques et de calcaires dans une moindre quantité. La 1^{ère} datation de ces matériaux permet de les faire remonter à 45 millions d'années environ. Pour ce qui concerne les dépôts argileux riches en matières organiques (entre -200 et -230 mètres), une expertise est en cours pour mieux connaître les conditions éco-climatiques de leur formation. En effet, ils peuvent constituer une référence très intéressante pour étudier les conditions d'exploitation énergétique de tels milieux présents dans d'autres sites supposés d'Europe de l'Ouest (anciennes zones lacustres en limite de zones maritimes).

Les schistes briovériens localisés à -400 m du fait de l'affaissement vont pouvoir être analysés et comparés avec les mêmes schistes restés en surface et donc à l'extérieur du bassin d'effondrement. Ces schistes remontés entre – 400 et – 675 mètres présentent une morphologie très fissurée. Les fissures sont pour l'essentiel en position quasi-verticale (70°). En outre, elles sont comblées de silicates apportés par la circulation d'eau. L'enjeu sera maintenant de dater ces comblements pour savoir entre autres à quelle période l'eau a cessé de circuler ; c'est-à-dire, soit lors de la dernière activité tectonique de la faille (40 à 45 millions d'années) ou plus antérieurement entre la formation de ces schistes (de 500 à 650 millions d'années) et le processus de formation de la faille.

Les travaux de recherche en cours au BRGM à l'Université de Rennes vont permettre de valider la présence encore actuelle d'eau dans les schistes briovériens, hors du bassin. Il sera également intéressant de connaître quelle peut être la fonction drainante de la faille dont la profondeur reste encore inconnue. Ce sont là des informations précieuses, d'autant que la température relevée au-delà de moins 600 mètres est sensiblement supérieure à 30°C. Une sonde de mesure thermique en continu devrait être installée dans le puits d'ici quelques mois. Enfin les premières conclusions feront l'objet d'une présentation aux partenaires du programme CINERGY au début de l'année 2011 ».

ADMINISTRATION GENERALE

Présentation du rapport d'activités 2009 de Rennes Métropole – M. Deloffre

M. Deloffre présente succinctement le rapport d'activités de Rennes Métropole.

La nouvelle étape de coopération entre Rennes Métropole et les communes concernent une démarche de mutualisation. Cette démarche a été construite autour des objectifs suivants :

- organiser la mise en place de services communs entre Rennes Métropole et la ville de Rennes ; il s'agit des pôles finances, ressources humaines, communication et aménagement urbain notamment.
- favoriser le développement de la plateforme de services aux communes. 5 groupes de travail ont été constitués pour travailler sur le contenu concret de la plateforme afin de renforcer les services existants et faciliter les coopérations et mutualisations des communes.

Quelques zooms sur les compétences de Rennes Métropole :

- **La recherche et l'enseignement supérieur.** Rennes Métropole participe au contrat de projet Etat / Région 2007 et 2013. La participation globale sera de 25,8 millions d'euros soit 12,6 % du coût total. Le volet « enseignement supérieur » porte sur 22 opérations avec une participation de 7,6 millions d'euros, le volet « recherche » comprend 108 opérations et la participation est de 849 000 € et le volet « innovation » pour laquelle l'aide sera de 45,7 millions d'euros sur 7 ans.

Hors contrat de projets, Rennes Métropole a versé 14 allocations d'installations scientifiques, a participé au financement de 11 opérations pour un montant global de 495 000 €, a encouragé l'aménagement de locaux de recherches, a soutenu le projet de développement de l'école supérieure de commerce et a mis en place un programme de soutien à la mobilité des doctorants rennais vers l'étranger.

- **L'action culturelle.** Aux Champs Libres, il a été enregistré 1 224 000 entrées en 2009 soit en moyenne 4000 entrées par jour d'ouverture. 10 nouvelles expositions temporaires ont été présentées et les rencontres et débats ont attiré un public nombreux : près de 48 000 personnes. Quant à la bibliothèque, elle a enregistré, à elle seule, 770 000 entrées et compte désormais 36 700 abonnés.
- **L'aménagement de l'espace communautaire.** Rennes Métropole accompagne les communes dans leur projet de plan local d'urbanisme. Celui de notre commune a été approuvé en 2009. Le grand aménagement en cours est celui de la ZAC de la Courrouze. 63 % du foncier est désormais maîtrisé par la SEM « Territoire ». Les premiers aménagements ont commencé avec les travaux de la Caisse Régionale du Crédit Agricole (CRCA). Rennes Métropole aménage l'axe est-ouest entre Rennes et Cesson. Enfin le quartier du Pigeon Blanc à Saint Jacques de la Lande fait l'objet d'études dans le cadre de la requalification urbaine.
- Le Programme Local de l'Habitat. En 2009, 19 nouvelles conventions d'application ont été signées ; 3839 logements ont été livrés sur Rennes Métropole (objectif PLH 4500 logements). Durant l'année 2009, ont été mis en chantier 3793 logements.

Le PLH prévoit une évaluation complète des objectifs et une actualisation du diagnostic à mi parcours. Celle-ci a été réalisée au cours du 1^{er} semestre 2009. Sur les 17500 logements contractualisés à livrer, 14500 ont effectivement été livrés soit 82 % de l'objectif.

Pour faire face à la crise, il a été délivré 477 pass foncier, 911 PLS ainsi que 378 PLUS / PLAI en substitution à des opérations privées.

- **L'accueil des gens du voyage.** En 2009, Rennes Métropole a réaménagé le terrain de Saint Jacques de la Lande et les études sont en cours pour un nouveau terrain à Noyal-Châtillon sur Seiche et à Rennes Petit Champeaux. Il a été constaté des stationnements de plus en plus longs sur les aires d'accueil. Ce constat repose la question de l'offre de logements de sédentarisation. Un 1^{er} projet de 4 logements sera réalisé sur la commune de Gèvezé en 2010-2011.
- **L'environnement.** Avec l'engagement de Rennes Métropole fin 2008 dans la Convention des Maires, l'année 2009 a été marquée par la mobilisation des communes pour la signature de cette convention. 33 communes se sont engagées. Rennes Métropole soutient la démarche BBC (Bâtiment Basse Consommation) et la production locale d'énergie renouvelable sur le parc de logements sociaux.

- **Les déplacements et transports.** La fréquentation du réseau STAR est restée stable en 2009 : 67,3 millions de voyages. Avec 168 déplacements par an et par habitant, cette fréquentation place le réseau STAR au 5^{ème} rang des réseaux français pour son utilisation. Le nombre d'abonnés a augmenté, passant de 70 000 en 2008 à 75 000 en 2009. La hausse moyenne des tarifs au 1^{er} juillet 2009 a été de 4 %. En outre il a été constaté en 2009 un taux de fraude plus important. La fréquentation du service handistar est également stable : 88 746 voyages. La mise en accessibilité des lignes de bus a commencé en 2008 : 13 lignes sont accessibles à tous fin 2009.
- **Les déchets.** En 2009 on observe la stabilisation de la quantité de déchets ménagers et assimilés collectés (196 372 tonnes soit + 0,4 % par rapport à 2008) avec une confirmation de la tendance à la baisse des tonnages des ordures ménagères résiduelles. On note toutefois une augmentation des flux de collecte en déchetterie et pour les déchets verts. Pour la 1^{ère} fois depuis 2002, la quantité de déchets recyclables collectés est en légère diminution.
- **Le développement économique – emploi.** Les interventions de Rennes Métropole ont permis de :
 - soutenir la création d'entreprises (accueil de 19 nouvelles entreprises dans les 7 pépinières)
 - agir pour l'emploi de tous par l'inscription de 1348 personnes dans un parcours PLIE dont 285 ont accédé à un emploi durable ; des actions de valorisation des métiers du BTP et des services à la personne, des sessions de rencontres par des employeurs dans les quartiers prioritaires Rennais
 - renforcer et diversifier les capacités d'accueil de l'agglomération (création de nouveaux parcs d'activités : Vezin, Bourgarré, Chantepie, Cesson et Euro Rennes)
- **L'aménagement numérique.** En 2009, Rennes Métropole a achevé le réseau de fibre optique d'une longueur de 300 km. Elle a apporté une aide technique aux communes et aux aménageurs dans la réalisation de leurs projets et a participé au développement de nombreux projets notamment la construction du Jardin des Savoirs (service internet de valorisation des compétences et des savoirs faire des habitants) et le soutien à l'association « Cantine Numérique ». Le projet de l'association est de créer un espace convivial et coopératif propice aux échanges autour du numérique, du développement de ses usages et des nouveaux projets.
- **Les grands projets.** En 2009 le Conseil Communautaire a choisi comme site le Couvent des Jacobins pour accueillir le Centre des Congrès et a approuvé le programme et l'enveloppe financière de 84,5 millions d'euros. 4 équipes d'architectes ont été retenus suite à un concours restreint de maîtrise d'œuvre.

La Cité Internationale va conduire la ville de Rennes et Rennes Métropole à rédiger un protocole d'accord. Ensuite une consultation sera lancée pour désigner le responsable de programmation. Cet équipement sera implanté sur l'esplanade Charles de Gaulle.

Le crématorium a été inauguré en 2009. Pour assurer sa gestion, Rennes Métropole a opté pour la délégation de service public, la société OGF en est l'exploitant. Un comité d'éthique a été mis en place.

La ferme du Haut Bois à Saint Jacques de la Lande a été classée d'intérêt communautaire en tant que lieu de création artistique et culturelle. L'enveloppe financière prévisionnelle est de 2,3 millions d'euros.

Les travaux de la salle d'exposition de l'écomusée du Pays de Rennes ont été achevés fin 2009. Le coût des travaux était de 2,8 millions d'euros.

Présentation du rapport d'activités 2009 de la SEMAEB – M. le Maire

La SEMAEB est présente dans chacun des 4 départements bretons dont le siège est à Rennes. Le capital a quasiment doublé en 2009 suite à une décision d'une AG extraordinaire. Celui-ci est désormais de 4,2 millions d'euros. Ce capital est détenu à 84 % par 24 collectivités territoriales principalement la Région Bretagne, les 4 départements bretons et les villes de Rennes et Brest. La SEMAEB assure la maîtrise d'ouvrage d'opérations d'aménagements, d'équipements publics et d'aménagements fonciers.

En 2009 le chiffre d'affaires a été de 3,8 millions d'euros et la Région Bretagne est le 1^{er} client avec 73 % du chiffre d'affaires (opérations de construction et de rénovation des lycées publics). En 2009 la SEMAEB dégage un résultat net comptable légèrement excédentaire de 33 000 €, malgré un résultat d'exploitation déficitaire à hauteur de 527 000 €. Les fonds propres au 31 décembre 2009 s'élèvent à 2 343 000 €.

Pour 2010 la société devrait connaître un niveau d'investissement de l'ordre de 75 millions d'euros.

FINANCES

Décision modificative n°3/2010 – M. le Maire

La commission « administration générale » propose le vote de crédits supplémentaires sur deux programmes d'investissement et le réajustement de crédits sur certains articles de la section de fonctionnement pour un montant total de 20 000 € tant en dépenses et recettes.

Section d'investissement

Programme n°27 – église

Compte 2313-020 (sonorisation) : + 2 000 €

Programme n°349 – igloo

Compte 2313-422 (escalier de secours) : + 7 000 €

Programme n°281 - mairie

Compte 2313-020 : - 9 000 €

Section de fonctionnement

DEPENSES

<i>Article / Fonction</i>	<i>Libellé</i>	<i>Montant</i>
	Chapitre 011 Charges à caractère général	
60622-810	Carburants	+ 2 000 €
60631-020	Fournitures d'entretien	+ 2 000 €
61551-252	Entretien matériel roulant	+ 5 000 €
6188-026	Autres frais divers	+ 600 €
	S/total	+ 9 600 €
	Chapitre 012 Frais de Personnel	
64111-020	Rémunération personnel titulaire	- 20 000 €
64131-321	Rémunération personnel non titulaire	+ 10 000 €
64131-30		+ 5 000 €
64131-412		+ 10 000€
64131-422		+ 5 000 €
64131-64		+ 20 000 €
6451-020		Cotisations URSSAF
6453-020	Cotisations CNRACL / IRCANTEC	- 10 000 €
6454-020	Cotisations ASSEDIC	+ 2 000 €
	S/total	+ 20 000 €
	Chapitre 65 Autres charges de gestion courante	
654-01	Perte sur créances irrécouvrables	+ 1000 €
	S/total	+ 1 000 €
	Chapitre 66 Frais financiers	
66111-01	Intérêts d'emprunt	- 10 600 €
	S/total	- 10 600 €
	TOTAL	+ 20 000 €

RECETTES

Article	Libellé	Montant
	Chapitre 013 – atténuation de charges	
6419-64	Remboursement rémunération personnel	+ 10 000 €
6419-823		+ 5 000 €
6419-020		+ 5 000 €
TOTAL		+ 20 000 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote cette décision modificative.

Renouvellement du bail passé avec le CCAS pour l'EHPAD de la Poterie : période 2011-2019 – M. le Maire

Le bail passé entre la ville et le CCAS pour la location de la Résidence pour personnes âgées de la Poterie prend fin le 31 décembre 2010.

En intégrant la révision annuelle 2010 le nouveau loyer serait de :

$$270\,179 \text{ €} \times (118,70 / 117,41) = 3^{\text{ème}} \text{ trimestre } 2010 / 3^{\text{ème}} \text{ trimestre } 2009 = \mathbf{273\,147 \text{ €}}$$

Nous avons sollicité le service des domaines pour connaître la valeur locative actuelle. France Domaine a estimé cette valeur à 311 000 € soit une valeur de 90 € par m². Cette estimation a été sollicitée à titre indicatif. Elle est supérieure de 15 % au loyer actuel.

Le bail actuel fait référence à un loyer complémentaire fixe de 91 470 € par an pour couvrir l'annuité de l'emprunt contracté par la commune. Ce loyer complémentaire est financé par la commune au moyen d'une subvention versée chaque année au CCAS qui le reverse à l'EHPAD de la Poterie. Il vous est proposé de ne pas reprendre ce montant dans le nouveau loyer puisque cette procédure « gonfle » artificiellement le loyer versé par l'EHPAD à la ville.

En conséquence, la commission propose au Conseil Municipal :

- de renouveler le bail pour la période du 1/1/2011 au 31/12/2019,
- de fixer le nouveau loyer annuel à **275 000 €** pour l'année 2011,
- de reprendre les autres clauses du précédent contrat et de son avenant,
- d'autoriser M. le Maire à le signer.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, est favorable au renouvellement du bail à passer avec le CCAS aux conditions financières énoncées ci-dessus.

Création d'un budget annexe « ZAC Les portes de la Seiche » à compter de l'exercice 2011 – M. le Maire

Par délibération du 27 septembre dernier, le Conseil Municipal a approuvé le dossier de création de la ZAC « Les portes de la Seiche » et a décidé que l'aménagement et l'équipement de celle-ci seront conduits en régie directe par la ville de Chartres de Bretagne.

En vertu de l'article 257 du Code Général des Impôts, cette activité de nature industrielle et commerciale, est soumise à la taxe sur la valeur ajoutée.

Pour faciliter la transparence des opérations, la gestion des stocks de terrains et les résultats de ces opérations d'aménagement, l'instruction comptable suggère fortement la création de budget annexe.

En vertu des articles L 2221-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, la commission propose de créer, à compter de l'exercice budgétaire 2011 un budget annexe intitulé « ZAC Les portes de la Seiche » qui sera assujetti à la TVA immobilière.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la création de ce budget annexe.

PERSONNEL

Renouvellement du contrat d'assurances des risques statutaires – années 2011 – 2015 – M. Coudray

Par délibération du 8 mars 2010, le Conseil Municipal a mandaté le Centre de Gestion de la FPT d'Ille et Vilaine pour négocier un contrat d'assurance des risques statutaires.

Ces contrats d'assurances sont soumis aux dispositions du Code des marchés publics et la réglementation impose une mise en concurrence périodique.

En vertu de l'article 26 de la Loi du 26 janvier 1984 et du décret du 14 mars 1986, la commission propose de passer un contrat avec la CNP, ayant pour courtier DEXIA SOFCAP, d'une durée de 5 ans, aux conditions suivantes :

Contrat CNRACL (agents titulaires + de 28h00)

- décès + AT + maladie professionnelle (sans franchise) : 1,07 %
- maternité + adoption + paternité : 1,90 %
- longue maladie et longue durée (sans maladie ordinaire) : 1,33 %

soit un taux global de **4,30 %**.

Contrat IRCANTEC

- maladie avec franchise 15 jours, grave maladie, maternité, paternité, AT : **1,05 %**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, est favorable aux conditions financières proposées par la CNP et autorise M. le Maire à signer les contrats correspondants.

CULTURE

Salle de répétition musicale : convention à passer avec l'association FEDINPA (FEDération d'INitiatives PAnafricaine) – M. Babour

L'association FEDINPA utilisait jusqu'à sa démolition les locaux de la Maison Bleue. Elle sollicite la ville pour utiliser la salle de répétition musicale afin de poursuivre son travail auprès d'enfants handicapés.

La commission propose de louer cette salle à l'association FEDINPA pour un montant de 14,50 € de l'heure et d'autoriser M. le Maire à signer une convention avec cette association pour les modalités d'occupation par celle-ci.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.

MEDIATHEQUE

Convention triennale à passer avec l'association « Lire et Délire » de Noyal-Châtillon » pour l'utilisation de son matériel – Mme Louis

L'association « Lire et Délire » de Noyal-Châtillon sur Seiche est favorable pour prêter à la médiathèque du matériel pour les animations (« racontes-tapis »...) pour un montant de 300 € par an sur une durée de 3 ans.

La commission propose au Conseil Municipal de passer une convention triennale d'utilisation de ce matériel pour la période du 1^{er} novembre 2010 au 30 octobre 2013 aux conditions ci-dessus.

A l'issue des 3 ans, l'association cèdera pour l'euro symbolique un des « racontes-tapis » leur appartenant.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer ladite convention.

ENFANCE JEUNESSE ET SPORTS

Tarifs Coup d pouce, accueil périscolaire, igloo, accueils de loisirs, séjours hiver et printemps à compter du 1^{er} janvier 2011 – Mme Bonniou et Mme Delanoë

La commission propose de majorer de 1,50 % les tarifs 2011 au titre du périscolaire, activités de l'igloo, accueils de loisirs, séjours hiver et printemps suivant les tableaux ci-annexés.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les tarifs 2011 des services proposés par le pôle enfance jeunesse et sports suivants les tableaux ci-annexés.

Tarifs de location de matériels à compter du 1^{er} janvier 2011 – Mme Poulain

La commission propose de majorer de 1,50 % les tarifs de location de matériels en 2011 suivant les tableaux ci-joints.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.

Renouvellement des conventions tripartites passées avec la Fédération Espérance et les associations football, basket-ball et gymnastique sportive de l'Espérance – Mme Poulain

La commission propose de passer de nouvelles conventions tripartites avec la Fédération Espérance et chacune des associations de football et gymnastique et une convention avec l'association de basket-ball.

A compter de l'année sportive 2010/2011, la subvention accordée par la ville sera la suivante :

- association de football et de gymnastique : 90 % de la dépense réelle supportée par chacune des associations pour l'emploi de l'éducateur de football et de gymnastique,
- association de basket-ball : 40 % de la dépense réelle supportée par cette association pour l'emploi d'éducateur de basket-ball.

Les 3 conventions sont conclues pour une durée d'un an (du 1/09/2010 au 31/08/2011) et renouvelables par reconduction expresse.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, est favorable à la passation de nouvelles conventions avec la Fédération Espérance et les 3 associations aux conditions ci-dessus et autorise M. le Maire à les signer.

Contrats de location des salles et des équipements de l'ensemble sportif Rémy Berranger – Mme Poulain

La commission propose d'approuver de nouveaux contrats de locations des salles et équipements de l'ensemble sportif Rémy Berranger.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la rédaction de ces nouveaux contrats de location des salles et équipements de l'ensemble sportif Rémy Berranger.

QUESTIONS DIVERSES

Subvention à l'association du Mémorial Départemental AFN d'Ille et Vilaine – M. le Maire

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une association s'est créée, identifiée par le sigle AMD AFN dont le siège est à Rennes dont l'objet est de créer un Mémorial Départemental à la mémoire de tous les soldats d'Ille et Vilaine décédés en Afrique du Nord entre 1952 et 1962.

Il s'agit d'une action d'hommage et de mémoire envers les 328 soldats de l'Ille et Vilaine qui ont accompli leur devoir en Afrique du Nord.

La ville de Rennes a proposé d'implanter ce Mémorial près du monument « Des trois guerres », square de la Motte (face à l'ancienne préfecture).

Ce monument sera composé de 3 stèles de granit bleu de Lanhélin et seront gravés les noms, prénoms et âges des 328 morts pour la France.

Le coût de ce monument est évalué à 230 640 €.

L'association sollicite les communes à hauteur de 0,10 € par habitant.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de voter une subvention au bénéfice de l'association du Mémorial Départemental AFN d'Ille et Vilaine d'un montant de 710 €.

M. Costa-Maudieu propose d'arrondir à la somme à 1000 €. M. le Maire fait savoir qu'il convient de verser la somme sollicitée par l'association.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition et autorise M. le Maire à mandater la somme correspondante.

Collecte des banques alimentaires – Mme Courtet

Mme Courtet informe les membres du Conseil que la collecte pour les banques alimentaires aura lieu les 26 et 27 novembre prochain. Elle sollicite ses collègues pour cette collecte.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.